



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REUNION

Saint Denis, le 4 décembre 2019

ARRETE N° 3694

**PORTANT DESIGNATION DES INTERVENANTS DEPARTEMENTAUX
DE SECURITE ROUTIERE (IDSR)**

==

**LE PREFET DE LA REUNION
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu la décision du Comité Interministériel à la sécurité routière du 7 juillet 2004 de lancer et déployer dans chaque département un nouveau programme de mobilisation pour la sécurité routière ;

Vu la lettre du Délégué Interministériel à la sécurité routière du 23 août 2004 aux préfets, portant sur le lancement du nouveau dispositif pour la politique locale de sécurité routière, fondé sur la mise en œuvre d'opérations structurées de prévention ;

Vu la formation du 16 septembre 2019 suivie par les personnes désignées ci-dessous ;

Sur proposition de Madame la sous-préfète de St-Benoît, chef de projet sécurité routière,

A R R E T E

Article 1 – Les 6 personnes dont les noms suivent sont nommées « Intervenants Départementaux de Sécurité routière (IDSR) » pour l'année 2019. Elles participeront à ce titre à des actions concrètes de prévention et de sensibilisation, proposées par la préfecture dans le cadre du plan départemental d'actions de sécurité routière sur les enjeux spécifiques du département.

BENARD Marc Antoine

GANGNANT Lucet

SOULEYRASSE
Jerôme

BRIET Michel

POLI Alexandra

THEMEZE Richard

Article 2 – Le présent engagement vaut jusqu'au 31 décembre 2019.

Article 3 – La sous-préfète de Saint-Benoît, chef de projet sécurité routière et le coordinateur départemental sécurité routière sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

**Pour le préfet,
la sous-préfète de Saint-Benoît
chef de projet sécurité routière**


Véronique BEUVE